



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR PLAINES COMMUNALES DE WARCOING

✓ Organisation générale

Chaque année, les plaines communales d'été sont organisées par le Service Jeunesse de la Commune de Pecq.
Elles se dérouleront **du 10 juillet au 11 août 2017** au complexe sportif de Warcoing, Chemin XV, n° 11, 7740 PECQ.

La journée débute à **8h30** et se termine à **16h30**.
Cependant, il y a une possibilité de garderie **gratuite**, le matin dès 7h30, et le soir jusque 17h30.

2. Enfants concernés

Les enfants de 2,5 ans à 12 ans y sont accueillis.
Ceux-ci sont répartis en 2 groupes d'âge :
de 2,5 à 6 ans (petits) et de 7 à 12 ans (grands).

Les parents des « petits » sont invités à prévoir un sac dans lequel le matériel de change est prévu (vêtements de rechange, couches, lingettes, mouchoirs en papier, chapeau de soleil, ...). Les doudous et tétine pour les petits qui font la sieste sont les bienvenus.
Tous les effets personnels doivent être nominés.

3. Inscriptions préalables, paiement, remboursement

a) Inscriptions

Cette année, l'inscription préalable à la semaine, à la journée ou la demi-journée **est indispensable**. La date de clôture des inscriptions est **le mercredi 21 juin 2017**.
L'inscription n'est validée qu'après avoir reçu l'ensemble des documents complétés (**fiche d'inscription et fiche de santé**).
Un courrier de confirmation sera alors envoyé aux parents.

Néanmoins, une inscription pour le jour même est encore acceptée cette année à concurrence **d'un nombre maximum de 8 enfants**.
Les parents qui souhaitent que leur enfant ait un repas chaud doivent en faire la demande **avant 9h**. Tout repas commandé et non annulé sera facturé.

ATTENTION : Afin de garantir un accueil de qualité, nous insistons fortement pour que **les inscriptions à la journée ou à la demi-journée soient remplies préalablement par les parents**.

2) Paiement

Le paiement s'effectue **par facturation**, une fois les plaines terminées.
Un supplément sera ajouté pour les activités. Le coût n'est pas fixe mais sera de maximum 10€/activité, déplacement compris.

Le tarif est le suivant :

- ✓ **2 € la demi-journée pour les enfants de 2,5 à 12 ans.**
- ✓ **4€/jour pour les enfants de 2,5 à 12 ans** qui apportent leur pique-nique.
Hormis le repas complet, ils bénéficient des mêmes avantages.
- ✓ **6€/jour pour les enfants de 2,5 à 6 ans.** (petits)
Ce prix comprend le repas complet, le potage, le dessert, les collations, le goûter, les boissons, les activités, le matériel, les assurances ainsi que certains déplacements.
- ✓ **7€/jour pour les enfants de 7 à 12 ans.** (grands)
Ce prix comprend le repas complet, le potage, le dessert, les collations, le goûter, les boissons, les activités, le matériel, les assurances ainsi que certains déplacements.

De plus, **une réduction de 25 %** pour les familles nombreuses est prévue uniquement sur le coût des activités, hormis les repas et les excursions, à condition qu'au minimum 3 enfants appartenant à la même famille fréquentent le centre en même temps.
Chaque enfant bénéficie de cette réduction.

Pour les familles en difficulté, le fonds social et culturel peut éventuellement intervenir via le CPAS après enquête sociale.
Personne de contact : Service social : 069/66.93.60

c) Remboursement

Le remboursement s'effectuera uniquement sur présentation d'un certificat médical ou via **demande écrite** adressée au Collège Communal **au moins 15 jours avant la date d'inscription prévue** de l'enfant.

4. Accueil et reprise des enfants

Les activités de la plaine se déroulent de **8h30 à 16h30**.

Lors de l'arrivée ou du départ de l'enfant, les parents doivent en informer, à chaque fois, l'animateur concerné.

Nous insistons pour que les enfants soient repris à l'heure dès la fin des activités. **(Au maximum 17h30)**.

5. Les animations et activités

Le programme des animations et activités est établi par la coordinatrice, la/le chef de plaine et l'équipe des animateurs.

Les programmes des animations du jour ainsi que celui reprenant les activités particulières ou excursions extérieures seront affichés.

En ce qui concerne les excursions extérieures, tous les déplacements sont assurés par une agence d'autocars. Pour les activités proposées sur le territoire de la commune, les déplacements sont assurés par un véhicule appartenant à la commune.

De plus, un document précisant les effets à emporter sera transmis aux parents.

Une autorisation écrite vous sera demandée pour chaque déplacement qui s'effectuera hors de la commune. **Sans cette autorisation, votre enfant ne pourra pas participer à l'activité extérieure.**

6. Assurances

Une assurance couvre, pour toute la durée des plaines, l'ensemble des enfants et du personnel encadrant.

En cas de blessure ou d'accident, la/le chef de plaine se charge de prévenir les parents, le médecin, ou le cas échéant, le service de secours.

La déclaration d'accident sera complétée par ses soins.

Elle devra être transmise au service Jeunesse de la Commune dans les 24h.

7. Santé

Une pharmacie se trouve au complexe sportif.

De plus, 2 trousse de secours sont prévues pour les déplacements.

Les fiches médicales des enfants ainsi que les coordonnées utiles sont à la disposition des responsables.

Aucune médication ne peut être administrée sans une attestation du médecin traitant indiquant nom et prénom de l'enfant ainsi que la posologie du médicament. Cette règle s'applique autant aux traitements allopathiques qu'homéopathiques.

9. Objets personnels

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou détérioration d'objets personnels. Il est dès lors conseillé aux enfants de n'emporter ni argent de poche, ni Gsm, ni consoles de jeux, ni objets de valeur.

10. Equipe encadrante

Les plaines sont dirigées par la coordinatrice et un chef-plaines (ces 2 personnes assurent le relais avec les parents et la commune). Ils sont secondés par les moniteurs brevetés et non brevetés.

La/le chef de plaine pourra être contacté(e) dès le premier jour des plaines au numéro suivant : 0471/98.33.30

La coordinatrice pourra être contactée au numéro suivant : 069/55.33.18

8. Sécurité et hygiène

Les enfants sont tenus de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène, tant à l'intérieur du complexe, que lorsqu'ils sont en déplacement.

11. Respect

Chaque enfant est tenu de respecter le personnel encadrant, les autres enfants, le matériel mis à sa disposition, le mobilier ainsi que l'environnement dans lequel il se trouve. Il est invité à adopter une tenue et un langage corrects, et éviter toute forme de violence (verbale ou physique).

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de vacances, la coordinatrice et la/le chef de plaine se réservent le droit d'en refuser l'accès à un enfant qui ne respecte pas les règles définies ci-dessus.

12. Horaire type d'une journée

Dès 7H30 : Garderie

8H30 : Accueil

8H45 : Début des activités

10H00 : Collation

10H15 : Reprise des activités

11H30 : Passage aux toilettes et repas des petits

12H15 : Passage aux toilettes et repas des grands

Après les repas, les enfants sont à nouveau invités à passer aux toilettes et profitent d'un temps de repos (sieste pour les petits et activités calmes, lecture, jeux de société, jeux extérieurs pour les plus grands...)

13H45 : Reprise des activités

16H00 : Goûter – rassemblement

16H30 : Retour

Jusque 17H30 : Garderie